

Madame / Monsieur

.....
.....

Paris, le 6 mai 2019

Objet : Non-consommation de crédits LEADER en France

Madame/ Monsieur,

Le Syndeac, Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles, qui représente plus de 400 institutions du spectacle vivant et des arts plastiques, compagnies ou festivals, financés par l'état et par les collectivités territoriales, s'est investi dans des nombreux chantiers à l'échelle européenne. Il est à ce titre particulièrement inquiet de la sous-consommation du programme LEADER.

Les acteurs du service public culturel que nous représentons inscrivent tous leurs projets artistiques dans les territoires, en exerçant leur regard au service d'une idée européenne. Alors que les fractures sociales et territoriales s'accroissent de façon préoccupante, il nous semble urgent de replacer l'Europe au cœur de nos territoires, d'adopter une ambition commune par l'inscription de l'art et la culture dans la programmation des fonds européens pour le développement des territoires dans les régions françaises. En effet, l'art et la culture offrent une possibilité de penser l'espace et le temps, donc la territorialité, en interrogeant et en créant l'imaginaire symbolique commun. Nous sommes résolument engagés en faveur de la réinvention d'un programme d'implantation des artistes partout dans le pays, et notamment en zone rurale.

De nombreux projets culturels bénéficiaient du dispositif LEADER, car la culture revient très fréquemment dans toutes les stratégies locales, dans toutes les régions. Cependant, de nombreuses initiatives culturelles attendent toujours des aides promises par ce programme communautaire destiné à revitaliser les zones rurales.

En France, la programmation 2014-2020 est marquée par la régionalisation de la gestion des fonds européens intervenue au moment de la mise en œuvre de la réforme territoriale. Ces deux chantiers ont ralenti le démarrage effectif de la programmation LEADER. Au 18 mars 2019, seulement 37 millions d'euros sur les 687 millions disponibles ont été versés. Si la France n'utilise pas d'ici l'année prochaine 80% de cette somme, elle devra en rembourser l'intégralité à l'Union.

Alors que l'actuel programme LEADER rentre dans sa cinquième année de déploiement, une mobilisation de toutes les parties prenantes est nécessaire pour sauver cette programmation et s'assurer de la consommation des fonds. Une simplification du dispositif actuel de gestion

apparaît souhaitable, de même qu'une meilleure articulation avec les collectivités locales, qui assurent l'essentiel des cofinancements.

Au-delà de l'échéance électorale de 2020, les politiques de développement rural resteront un enjeu important pour un grand nombre de territoires. Il convient de se mobiliser pour assurer le succès de l'actuel programme et d'anticiper le prochain programme.

Nous avons besoin de votre soutien et les membres de la commission Europe de notre syndicat souhaiteraient agir utilement. Nous vous remercions des initiatives que vous pourriez prendre et demeurons à votre disposition, ou celle de vos collaborateurs, pour résoudre cette difficulté.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame /Monsieur , l'expression de notre haute considération.

Marie-José Malis
Présidente



8, rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 72 10
Fax 01 44 53 72 12
contact@syndeac.org
www.syndeac.org